

COMPTE-RENDU DE RÉUNION N°08

PLUi Communauté de Communes du Confolentais	DATES : 23/02/17 et 24/02/17 à 18h00
OBJET : Réunions Publiques Diagnostic	LIEUX : Champagne-Mouton & Confolens

Objet de la réunion du jour :

- Présentation au public des principaux constats et enjeux tirés du diagnostic ;

Participants à la réunion :

- Élus des communes du territoire PLUi
- Bureau d'études 6T
- Population

Déroulement de la réunion :

- Les réunions se sont tenues :
 - Bassins 1 & 4 : à 18h00 à Champagne-Mouton, et a rassemblé environ 40 personnes ;
 - Bassins 3 & 2 : à 18h00 à Confolens, et a rassemblé environ 30 personnes.

Présentation du BE :

- Le BE a présenté aux habitants les grandes thématiques du diagnostic et les grands enjeux qui seront abordés tout au long de la démarche PLUi.

Principaux échanges

Bassins 1 & 4 :

- *M. DELAGE, Vice-Président de la Communauté de Communes de Charente-Limousine en charge des infrastructures, de la voirie, de la mobilité et du SDAN, excuse le président et introduit la réunion.*

- *Une habitante demande si le PLUi a la possibilité d'interdire les retournement de prairies.*

Le BE répond que le document d'urbanisme ne va réglementer que le droit à construire par le biais d'un règlement opposable aux autorisations d'urbanisme : où construire ? Qu'est-il possible de construire ? Quelles sont les conditions de construction ? Quels types d'équipements seront réalisés ? Quels sont les sites protégés ? De ce fait, il n'a pas vocation à définir le type d'assolement pour le monde agricole.

- *Une habitante pose la question de l'implantation d'éolienne sur le territoire.*

Le BE explique que le PLUi ne permet pas de s'opposer à l'installation de dispositifs favorisant la production d'énergie renouvelable. Les éoliennes sont des équipements publics d'intérêt général, et l'instruction de leur autorisation d'urbanisme passera toujours au dessus du PLUi (arrêté préfectoral), au même titre que les servitudes d'utilité publique.



**Coordonnées de la Communauté
de communes du Confolentais :**

8, rue Fontaine des Jardins
16500 Confolens
05 45 84 14 08

Coordonnées du bureau études :

19, rue Pierre et Marie Curie
87000 Limoges
05.55.35.05.63
contact.6t@gmail.com



un nouveau regard sur l'urbanisme

Bassins 3 & 2 :

- M. DELAGE, Vice-Président de la Communauté de Communes de Charente-Limousine en charge des infrastructures, de la voirie, de la mobilité et du SDAN, excuse le président et introduit la réunion.

- Un habitant a demandé s'il était possible de réaliser des projets en zone Agricole, tels qu'un circuit de motocross.

Le BE a expliqué que le projet ne sera réalisable que si une zone spécifique est prévue au sein du PLUi, la zone agricole étant exclusivement réservée aux activités agricoles.

Le BE a insisté sur la nécessité pour les habitants de se rapprocher de leurs élus ou de se rendre en enquête publique dans le cas où ils souhaiteraient mettre en place des projets spécifiques.

- Une habitante a demandé qu'elles sont les possibilités d'évolution du PLUi.

Le BE a expliqué que le document peut être modifié ou révisé selon les besoins des communes. Il est cependant nécessaire que les modifications soient importantes où nombreuses à faire, pour justifier une nouvelle démarche et de nouveaux frais engagés. Le PLUi doit donc anticiper au maximum les projets possibles.

- Un habitant a mis en avant la question du devenir des zones Naturelles comprises dans des zones construites.

Le BE a expliqué que les zones non bâties comprises dans des surfaces déjà construites seront analysées au cas par cas pour décider de leur vocation. De nombreux critères (contexte urbain, contexte naturel, existence des réseaux, contexte agricole...) entrent en compte dans ces choix.

Point sur les documents transmis

- Documents remis au BE par les communes :
 - la commune de Brillac remet au BE une demande «d'étoilage» d'une grange.

Déroulement de la suite de l'étude

Les élus et le BE vont dorénavant travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Une prochaine réunion publique aura lieu très certainement courant octobre 2017. En attendant, la population a la possibilité de se rendre en mairie et au siège de la communauté de communes pour suivre l'évolution du document et disposer notamment des boîtes à idées, cahier de remarques, etc.



Coordonnées de la Communauté
de communes du Confolentais :

8, rue Fontaine des Jardins
16500 Confolens
05 45 84 14 08

Coordonnées du bureau d'études :

19, rue Pierre et Marie Curie
87000 Limoges
05.55.35.05.63
contact.6t@gmail.com



BUREAU D'URBANISTES
études d'aménagement
et de prospective
territoriale

un nouveau regard sur l'urbanisme